

Guide pratique : pour les clubs

Le site

Le compte Asso

Les dates à retenir

- **Dépot** : 24 mars -> 20 avril 2025
- **Webinaire** : 25 mars 2025
- **Dépot du compte rendu financier 2024** : avant le 30 Juin 2025

Les différents projets

3 maximum parmi ces 4 :

- Créer / développer / consolider 1 activité
- Construire le club de demain
- Valoriser les clubs formateurs
- Accueillir et protéger les publics spécifiques

Le projet

Début 2025 - > fin maximum le 30/06/26



Les docs à fournir

- le projet associatif
- le budget prévisionnel 2024-2025
- le dernier rapport d'activité approuvé
- les derniers comptes annuels approuvés
- les statuts
- Le RIB
- La liste des dirigeants à jour

Les obligations

- 40% max du budget total
- 1500 € minimum par dossier
- Respect des obligations statutaires et réglementaires de la FFGYM